

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la septième (7<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-septième (47<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 20 juin 2017, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant (C300-B).

Présents :

- M. Michael Averill
- M<sup>me</sup> Martine Bertrand
- M<sup>me</sup> Julie Boisvert
- M<sup>me</sup> Line Boucher
- M. Paul Calce
- M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault
- M<sup>me</sup> Brenda Gareau
- M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard
- M. Marc-Antoine Lachance
- M<sup>me</sup> Alarica-Jade Lalonde-Blondin
- M<sup>me</sup> Mélanie Laroche
- M<sup>me</sup> Nadine Le Gal
- M<sup>me</sup> Julie Paquette
- M<sup>me</sup> Patricia Tremblay

Excusés :

- M. Marc-André Durand
- M. Nicolas Fournier
- M<sup>me</sup> Stéphanie Gareau
- M<sup>me</sup> Josée Longchamp

Invités :

- M. Alain Aubuchon
- M<sup>me</sup> Carole Bradley
- M<sup>me</sup> Chantal Henri
- M. Stéphane Marcoux
- M. Patrick Verstraelen
- M<sup>me</sup> Marilyn Cantara
- M<sup>me</sup> Catherine Ricard
- M<sup>me</sup> Caroline Chiasson
- M. Pierre-Luc Tremblay

### **07.07.01 Adoption de l'ordre du jour**

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des membres ont des ajouts ou modifications à proposer à celui-ci :

#### **Ordre du jour**

- 07.07.01 Adoption de l'ordre du jour
- 07.06.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2017
- 07.06.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2017
- 07.07.04 Examen des procès-verbaux du comité exécutif des réunions ordinaires tenues les 16 mai et 9 juin 2017 et de la réunion extraordinaire tenue le 31 mai 2017
- 07.07.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 07.07.06 Rapport de la commission des études
- 07.07.07 Résolution — Adoption de la Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC)
- 07.07.08 Résolution — Adoption de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)
- 07.07.09 Résolution — Adoption de la Politique relative à la santé et à la sécurité au travail (SST)
- 07.07.10 Résolution — Appui au projet de l'Institut régional des sports (IRS) de la Ville de Saint-Jérôme
- 07.07.11 Résolution — Projet d'infrastructure permanente de l'Institut du véhicule innovant (IVI)
- 07.07.12 Résolution — Nomination de membres à la commission des études
- 07.07.13 Résolution — Nomination d'une personne à titre de responsable de la sécurité de l'information (RSI)
- 07.07.14 Résolution – Autorisation de dépassement de coûts – modification au contrat pour la surveillance de chantier (pavillon K)/**RETIRÉ**
- 07.07.15 Résolution — Signataires autorisés pour l'approbation d'offres et de ventes de services/**RETIRÉ**
- 07.07.16 Résolution — Adoption du calendrier des assemblées du conseil d'administration 2017-2018
- 07.07.17 Divers : – Avis de motion pour les modifications des règlements n<sup>os</sup> 1 et 14
- 07.07.18 Information :
- 07.07.19 Levée de la séance

M<sup>me</sup> Brenda Gareau, appuyée par M<sup>me</sup> Alarica-Jade Lalonde-Blondin, propose :

« d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **07.06.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2017**

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, le secrétaire est dispensé de la lecture de celui-ci.

M<sup>me</sup> Line Boucher, appuyée par M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 mai 2017, tel qu'il a été présenté, mais en ajoutant, à la page 5, à la fin de l'avant-dernier paragraphe du rapport de la directrice générale : *et Conception Génik Inc.* »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **07.06.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2017**

En suivi au point 06.06.17, M<sup>me</sup> Diane Bournival mentionne que le CPE le Tournesol a fait une demande officielle d'achat auprès du propriétaire de l'immeuble concerné. Des dirigeants du CPE ont également contacté un architecte afin qu'il procède à une étude avec croquis préliminaires d'un aménagement adapté à leurs besoins. Des enjeux majeurs ont été cernés, dont, entre autres, le retrait du 3<sup>e</sup> étage du bâtiment.

#### **07.07.04 Examen des procès-verbaux du comité exécutif des réunions ordinaires tenues les 16 mai et 9 juin 2017 et de la réunion extraordinaire tenue le 31 mai 2017**

Les membres du conseil ont pris connaissance de ces procès-verbaux et n'ont aucune question concernant ceux-ci.

## **07.07.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études**

### **❖Président**

Le président mentionne qu'il n'a pas participé aux activités organisées par la Fédération des cégeps depuis la dernière assemblée. Il a grandement apprécié sa participation aux cérémonies du Mérite étudiant du Cégep de Saint-Jérôme et à la cérémonie de remise des diplômes du Centre collégial de Mont-Tremblant.

À la suite au dépôt du document intitulé « Vision du développement du Centre collégial de Mont-Tremblant » auprès de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, une rencontre a eu lieu le 15 juin dernier, faisant intervenir le Collège, la Ville de Mont-Tremblant, la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides et l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ). Ce temps d'échange, où était présente M<sup>me</sup> Liza Frulla, directrice générale de l'ITHQ, visait plus particulièrement à créer des liens et à discuter de possibilités de partenariat entre les deux organismes. L'idée d'un éventuel programme en gestion hôtelière à Mont-Tremblant a été accueillie plus que favorablement.

### **❖Directrice générale**

La directrice générale rappelle qu'elle a participé, le 25 mai dernier, à Montréal, à la formation portant sur la gouvernance des cégeps organisée à la demande de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. M<sup>me</sup> Le Gal mentionne que le contenu pourrait servir d'inspiration pour la formation qui sera offerte aux membres en septembre prochain. Elle a dû quitter la formation en après-midi afin d'assister à la cérémonie en l'honneur des retraités, qui fut empreinte d'émotions.

Le Collège a été l'hôte du colloque annuel du Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO). À cette occasion, l'implication et l'apport de M. Alain Aubuchon en qualité de président de l'organisme au cours des cinq dernières années ont été reconnus et soulignés.

M<sup>me</sup> Nathalie Girard est entrée en fonction le 21 juin à son poste de directrice des études adjointe au Service des programmes. Son bagage sera des plus profitables pour le Collège. Elle remplace M<sup>me</sup> Monique Laprise, dont le départ à la retraite aura lieu le 27 juin prochain.

La directrice générale a participé aux activités du 15<sup>e</sup> anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut. Elle a aussi assisté, en compagnie de M. Patrick Verstraelen, et de partenaires de l'Université de Sherbrooke et du Centre de coopération internationale en santé et développement (CCISD), à deux journées de réflexion portant sur le projet DÉCLIC (partenariat qui vise à appuyer la formation des professionnels de la santé au Mali et à accroître la disponibilité des ressources humaines de première ligne). Un éventuel DÉCLIC 2 a été envisagé.

Le personnel-cadre a participé à un exercice collectif visant à mettre en commun les mesures des plans de travail de chaque direction/service, ce qui a permis de lancer des échanges. Une collaboration accrue devrait en résulter. Cette rencontre a permis de mieux comprendre et apprécier la réalité de chaque direction/service.

Les travaux relatifs au Plan décennal immobilier (PDI) se poursuivent. Le rapport devrait être présenté au comité de direction à la fin du mois d'août et aux membres du conseil d'administration cet automne.

Malgré le temps frais et pluvieux, le Tournoi de Golf de la Fondation a connu un grand succès et il a permis d'amasser près de 70 000 \$. La directrice générale en profite pour remercier toute l'équipe organisatrice et les participants.

La semaine dernière, la directrice générale a rencontré les trois nouveaux administrateurs pour faciliter leur intégration au conseil et leur familiarisation avec les outils de communication. Diverses rencontres ont eu lieu avec des représentants de la Ville de Saint-Jérôme, car plusieurs dossiers sont actuellement en discussion.

Le 12 juin dernier fut une journée mémorable pour six enseignants du Collège, car elle marquait l'aboutissement de leur microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en insertion professionnelle au collégial (MIPEC). Lors du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), Mme Annie Denoncourt, enseignante en Soins infirmiers au Collège, a reçu la mention d'honneur de l'Association québécoise de la pédagogie collégiale (AQPC), en reconnaissance des valeurs, de la passion de l'enseignement et de la pratique infirmière ainsi que de la volonté de celle-ci à faire avancer les choses.

#### ❖ **Directrice des études**

Au début du mois de juin, M<sup>me</sup> Tremblay a assisté à la dernière commission des affaires pédagogiques (CAP) de l'année. Elle fut très intéressante et de nombreux sujets ont été discutés.

Le bilan de l'année qui se termine et le plan de travail de l'année à venir de la commission des études ont été discutés.

Un nouveau devis pour le programme Techniques informatiques a été déposé et une équipe composée d'enseignants et de conseillers pédagogiques s'attaquera à la révision du programme afin qu'il puisse, si possible, être prêt pour la session A-2018.

M<sup>me</sup> Tremblay s'implique au sein du comité national pour la formation en milieu de la santé afin de resserrer les liens entre établissements d'enseignement et les centres de santé ainsi qu'avec le comité mannequins simulateurs haute-fidélité.

La directrice des études a participé à de nombreuses activités de fin d'année dont la remise des diplômes qui a eu lieu dans les deux centres collégiaux et qui marque toujours une étape importante dans la vie des étudiants.

L'ensemble des collèges devra traiter le dossier de la sécurité de l'information au cours de la prochaine année et un projet de politique devrait être présenté à la session H-2018.

### **07.07.06 Rapport de la commission des études**

En l'absence du vice-président de la commission des études, M. Nicolas Fournier, c'est M<sup>me</sup> Patricia Tremblay qui présente le rapport de la rencontre tenue le 31 mai 2017. Un avis favorable a été émis à la suite à la présentation de la Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC). Cependant, ledit avis contenait une condition quant au point 9.2. Elle en reparlera plus tard, car la PIRAC reviendra à l'ordre du jour de la présente assemblée, M<sup>me</sup> Tremblay mentionne qu'un avis favorable unanime a été donné au regard de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Cet avis fait suite à environ un an de travail, de réflexions et de discussions. Le vice-président avait souligné que beaucoup de consultations ont eu lieu pour en arriver à la présentation de cette nouvelle PIEA.

### **07.07.07 Résolution — Adoption de la Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC)**

La Direction de la formation continue, services aux entreprises et international, représentée par M<sup>me</sup> Catherine Ricard, conseillère pédagogique, et M. Patrick Verstraelen, directeur, présente la PIRAC complètement renouvelée.

CONSIDÉRANT que la révision de la Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC) vise à permettre au Cégep de Saint-Jérôme (CSTJ) d'assurer la qualité, l'équité et l'équivalence de ses pratiques en matière de reconnaissance des acquis et des compétences.

CONSIDÉRANT que cette politique s'inscrit dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue dont l'un des axes vise la valorisation des acquis et des compétences des adultes par une reconnaissance officielle.

CONSIDÉRANT que cette politique permet au CSTJ de définir les orientations et les objectifs en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, les modalités de mise en œuvre de ce service ainsi que les responsabilités des personnes et des instances intéressées.

CONSIDÉRANT que l'adoption de la présente politique entraîne l'abrogation de la Politique de reconnaissance des acquis et compétences du CSTJ adoptée le 18 janvier 2011.

CONSIDÉRANT que cette politique a été présentée à la commission des études qui a émis, le 31 mai 2017, un avis favorable qui comprenait une condition, soit celle de retirer la section 9.2 « le spécialiste de contenu ».

CONSIDÉRANT que la section 9.2 de la politique propose un nouveau libellé qui répond à la préoccupation de la commission des études.

CONSIDÉRANT que ce nouveau libellé sera présenté à la prochaine commission des études en conformité avec l'article 11, du règlement 15, et qu'un suivi sera fait lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

M. Michael Averill, appuyé par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« d'adopter la Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences, telle qu'elle a été modifiée et présentée pour adoption par la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international et d'abroger la Politique de reconnaissance des acquis et compétences du Cégep de Saint-Jérôme adoptée le 18 janvier 2011 ».

**C.A. 45 (2016-2017)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**07.07.08 Résolution — Adoption de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)**

M<sup>me</sup> Marilyn Cantara, conseillère pédagogique à la Direction des études et responsable de la PIEA, présente cette politique tout en rappelant que sa mise en application aura lieu à compter de la session d'hiver 2018.

CONSIDÉRANT que la révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) a été élaborée en conformité avec les politiques et règlements du Collège, les obligations issues du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et le cadre de référence de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

CONSIDÉRANT que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) s'applique à l'ensemble des cours crédités offerts au Collège, et ce, tant au secteur régulier qu'à la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international (FCSEI)

CONSIDÉRANT que la politique modifiée vient préciser les responsabilités des personnes et instances concernées par le processus d'évaluation des apprentissages.

CONSIDÉRANT que cette politique permet, en outre, d'établir des règles garantissant l'équité dans le cadre de l'évaluation des apprentissages, de préciser les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution et également de diffuser la procédure de sanction des études.

CONSIDÉRANT que cette politique a été présentée à la commission des études qui a émis un avis favorable unanime, le 31 mai dernier.

M<sup>me</sup> Julie Paquette, appuyée par M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, propose :

« d'adopter les modifications apportées à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), telle qu'elles ont été présentées pour adoption par la Direction des études ».

### **C.A. 46 (2016-2017)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **07.07.09 Résolution — Adoption de la Politique relative à la santé et à la sécurité au travail (SST)**

La Direction des ressources matérielles, représentée par M. Stéphane Marcoux, directeur, et M<sup>me</sup> Caroline Chiasson, attachée d'administration, présentent une synthèse des travaux entourant la rédaction de la Politique relative à la santé et à la sécurité au travail (SST). M. Marcoux rappelle l'existence d'un comité paritaire SST qui a travaillé à l'élaboration de cette politique au cours de la dernière année. Le projet de politique a été présenté au comité de direction, aux membres du personnel-cadre ainsi qu'aux trois comités de relations de travail (CRT). Deux autres comités SST seront mis sur pied afin que chaque campus ait son propre comité SST.

CONSIDÉRANT que la révision et la rédaction de la Politique relative à la santé et à la sécurité au travail permettent au Collège de réaffirmer son engagement à l'égard de la santé et de la sécurité ainsi que de l'amélioration continue des conditions de travail, d'études et du milieu de vie.

CONSIDÉRANT que l'objectif principal de cette politique est d'assurer un milieu de travail et d'études sain et sécuritaire pour tous les membres de la communauté collégiale.

CONSIDÉRANT que, de plus, cette politique vise à :

- Intégrer la prévention à l'égard de la santé et de la sécurité dans toutes les activités du Collège afin qu'elle s'intègre à la culture organisationnelle.
- Établir les rôles et responsabilités de tous les intervenants relativement à la santé et à la sécurité.
- Assurer le respect des lois, règlements, normes et autres obligations liés à la prévention à l'égard de la santé et de la sécurité.
- Définir les balises permettant au Collège de respecter les devoirs de prévoyance, d'efficacité et d'autorité afin de faire preuve de diligence raisonnable.

CONSIDÉRANT qu'à la page 7, parmi les responsabilités assumées par la direction générale, il y a celle de déterminer la direction responsable de l'application de ladite politique.

CONSIDÉRANT que la direction qui est actuellement responsable est la Direction des ressources matérielles, en conformité avec la mention figurant à la page 15 de la politique et que c'est la direction déterminée par la direction générale.

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette politique permet de répondre aux obligations juridiques du Collège en matière de santé et sécurité au travail.

CONSIDÉRANT que cette politique vient énoncer l'obligation pour le Collège de mettre en place un programme de prévention qui sera conforme aux exigences de l'article 59 de la Loi sur la santé et sécurité du travail.

CONSIDÉRANT que le comité SST, un comité paritaire du Collège, est le principal artisan de cette politique.

CONSIDÉRANT que cette politique a été présentée pour information aux trois comités des relations de travail (CRT) du Collège au cours des dernières semaines.

CONSIDÉRANT que l'adoption de la présente Politique relative à la santé et à la sécurité au travail aura pour effet d'abroger la Politique de santé et sécurité du Cégep de Saint-Jérôme, adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

M<sup>me</sup> Line Boucher, appuyée par M<sup>me</sup> Brenda Gareau, propose :

« d'adopter la Politique relative à la santé et à la sécurité au travail (SST), telle qu'elle a été présentée par la Direction des ressources matérielles avec l'ajout mentionné à la page 7 et d'abroger la Politique de santé et sécurité du Cégep de Saint-Jérôme, adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2011 ».

#### **C.A. 47 (2016-2017)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **07.07.10 Résolution — Appui au projet de l'Institut régional des sports (IRS) de la Ville de Saint-Jérôme**

M. Alain Aubuchon, directeur de la vie étudiante, rappelle que la Ville de Saint-Jérôme, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et le Collège collaborent à divers projets. Un protocole d'entente commun, statuant sur le partage des plateaux et de certaines installations, est en cours d'élaboration.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme désire instaurer l'Institut régional des sports (IRS) qui se veut un complexe régional d'entraînement et de développement de l'excellence.

CONSIDÉRANT que la création de l'IRS permettrait :

- De créer une synergie autour du projet afin que l'Institut devienne un lieu de référence pour le développement des athlètes des Laurentides.

- D'offrir des plateaux d'entraînement multifonctionnels à la fine pointe de la technologie, permettant de centraliser les services d'entraînement spécialisé et de préparation physique.
- De rendre disponibles des locaux pour l'encadrement des athlètes, la formation des intervenants et les services professionnels.
- D'instaurer une culture de concertation entre les divers intervenants.
- De présenter des événements sportifs d'envergure.
- De dépister de nouveaux talents jérômiens.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des athlètes membres des équipes des Cheminots (200) ont été recensés par l'Institut dans le but de leur offrir accès à ce centre d'entraînement, tout comme aux quarante (40) athlètes inscrits au programme de l'Alliance sport études.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M<sup>me</sup> Alarica-Jade Lalonde-Blondin, propose :

« d'appuyer la création de l'Institut régional des sports (IRS), tel qu'il a été proposé par la Ville de Saint-Jérôme ».

#### **C.A. 48 (2016-2017)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **07.07.11 Résolution — Projet d'infrastructure permanente de l'Institut du véhicule innovant (IVI)**

M. François Adam, directeur général de l'Institut du véhicule innovant (IVI), explique le processus requis pour le dépôt d'une demande dans le cadre du programme Soutien au financement d'infrastructures de recherche (PSRv2) du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MÉSI). La démarche se déroule en trois dépôts, soit la fiche de projet, le dossier d'opportunités et le dossier d'affaires.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Jérôme (CSTJ) détient l'autorisation de gérer deux Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), le Centre de développement des composites du Québec (CDCQ), qui est intégré aux activités du CSTJ, ainsi que l'Institut du véhicule innovant (IVI), lequel est exploité par un organisme à but non lucratif, en vertu d'un contrat de gestion signé par les parties.

CONSIDÉRANT que l'IVI connaît une croissance progressive depuis sa création et qu'il a dû, dès avril 2015, relocaliser ses quinze employés dans des lieux loués dans un quartier industriel de Saint-Jérôme, par manque d'espace dans ses anciens locaux au CSTJ et qu'il occupe toujours les mêmes lieux.

CONSIDÉRANT que le coût de cette location de ces lieux est d'environ 90 000 \$ par année.

CONSIDÉRANT que le laboratoire de l'IVI est toujours situé au CSTJ, à plus de 10 minutes de route de ses bureaux principaux.

CONSIDÉRANT que l'IVI assume des frais de 44 000 \$ pour l'utilisation de celui-ci aux termes d'une convention d'utilisation de services et de locaux.

CONSIDÉRANT que l'IVI ne possède pas d'infrastructure adaptée au développement de véhicules lourds (camions, autobus, etc.) et que de plus en plus de clients sollicitent l'IVI pour obtenir de l'aide dans le développement de solutions de transport électrique de cette nature.

CONSIDÉRANT que l'IVI, pour assurer sa croissance, désire se doter d'infrastructures mieux adoptées à ses besoins et à ceux de ses clients.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme a démontré un fort intérêt à céder un terrain d'environ 140 000 pieds carrés pour la construction du futur bâtiment qui abritera l'IVI.

CONSIDÉRANT que la contribution du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI) par l'intermédiaire de son Programme de soutien à la recherche, volet 2 : Soutien au financement d'infrastructures de recherche (PSRv2) ou le cumul des aides gouvernementales pourrait atteindre jusqu'à 90 %.

CONSIDÉRANT que le plan décennal d'infrastructures de l'IVI affiche un montant estimé à 8 M\$ pour la construction d'un Centre d'innovation pour véhicules lourds, qui pourrait être réalisé pendant la période 2017-2019.

CONSIDÉRANT que l'engagement financier requis par l'IVI pourrait être assuré par le remboursement d'un prêt hypothécaire sur une période de 10 ans et que le coût total serait moindre que les coûts actuels de location.

CONSIDÉRANT que la fiche et la demande seront présentées par le CSTJ, qui sera propriétaire de l'infrastructure.

CONSIDÉRANT que le CSTJ procédera à une location à l'IVI et que les parties signeront alors une entente d'utilisation/location.

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Nadine Le Gal sera la répondante officielle de l'organisme et que M. François Adam sera le répondant officiel du projet.

M. Michael Averill, appuyé par M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, propose :

« d'approuver le dépôt d'une demande d'aide financière par le Cégep de Saint-Jérôme auprès du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI) par l'entremise de son Programme de soutien à la recherche, volet 2, d'un montant de 8 M\$, et de prévoir un engagement financier d'un montant minimal de 800 000 \$ de la part de l'IVI et enfin de nommer M<sup>me</sup> Nadine Le Gal à titre de principale gestionnaire du projet (le répondant officiel de l'organisme) et M. François Adam, à titre de responsable du projet (le répondant officiel du projet) ».

**C.A. 49 (2016-2017)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**07.07.12      Résolution — Nomination de membres à la commission des études 2017-2018**

M<sup>me</sup> Patricia Tremblay explique le processus de nomination à la commission des études, qui est fait en conformité avec le règlement n<sup>o</sup> 15.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 15 concernant la commission des études.

CONSIDÉRANT que les membres de la commission des études sont nommés lors de la séance du conseil d'administration, à la suite d'une recommandation de l'assemblée générale des professeurs du Cégep de Saint-Jérôme après désignation par leur groupe respectif, dans le cas des enseignants ou après désignation par leur groupe respectif, dans le cas des autres membres.

CONSIDÉRANT que les membres désignés sur la liste ci-jointe formeront la commission des études 2017-2018.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M<sup>me</sup> Line Boucher propose :

« de nommer à titre de membres de la commission des études du Cégep de Saint-Jérôme, pour l'année 2017-2018, les personnes dont le nom figure sur la liste des membres de la commission des études 2017-2018, laquelle a été transmise par la Direction des études, en conformité avec l'article 3 du Règlement numéro 15 ».

**C.A. 50 (2016-2017)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**07.07.13      Résolution — Nomination d'une personne à titre de responsable de la sécurité de l'information (RSI)**

M<sup>me</sup> Nadine Le Gal informe les membres que le Collège a hérité de nouvelles obligations en lien avec la sécurité des ressources informationnelles et que présentement, le comité de direction évalue la complexité et l'ampleur de ce qui est demandé aux collègues. Elle mentionne que la directrice des études a été proposée, mais il se peut que dans quelques mois il y ait une nouvelle proposition.

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) ainsi que la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Jérôme (Collège) doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI).

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume au Collège les fonctions de directrice des études, M<sup>me</sup> Patricia Tremblay.

M<sup>me</sup> Brenda Gareau, appuyée par M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, propose :

« de confier à la personne qui occupe le poste de directrice des études au Cégep de Saint-Jérôme, M<sup>me</sup> Patricia Tremblay, les fonctions de responsable de la sécurité de l'information (RSI) ».

**C.A. 51 (2016-2017)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**07.07.14      Résolution – Autorisation de dépassement de coûts – modification au contrat pour la surveillance de chantier (pavillon K)/RETIRÉ**

Ce point est retiré, car il n'y a pas de dépassement de coût excédant le seuil permis par la loi et le règlement n° 7.

**07.07.15      Résolution — Signataires autorisés pour l'approbation d'offres et de ventes de services/RETIRÉ**

Ce point est également retiré, car il y aura révision du règlement n° 8 à l'automne prochain.

**07.07.16      Résolution — Adoption du calendrier des assemblées du conseil d'administration 2017-2018**

M<sup>me</sup> Bournival mentionne que la formation qui sera offerte aux membres du conseil d'administration, le 12 septembre prochain, sera plutôt d'une durée de 3 heures.

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier des assemblées du conseil d'administration de l'année 2017-2018 a été déposé lors de l'assemblée tenue le 24 mai dernier.

CONSIDÉRANT que le calendrier est présenté aux membres du conseil d'administration pour adoption.

M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Boisvert, propose :

« d'adopter le calendrier des assemblées du conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme pour l'année 2017-2018, tel qu'il a été présenté aux membres par la Direction générale ».

**C.A. 52 (2016-2017)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**07.07.17      Divers : – Avis de motion pour les modifications des règlements n<sup>os</sup> 1 et 14**

Le président dépose un avis de motion pour les modifications prochaines des règlements n<sup>o</sup> 1, relatif à la régie interne, et n<sup>o</sup> 14, relatif au Code de vie du Collège.

**07.07.18      Informations**

Les employés du Collège ont été conviés, pour la majeure partie de la journée du 14 juin dernier, à des activités plein air et à un souper. La participation a été très satisfaisante, les membres du comité organisateur ont participé de façon remarquable à l'organisation. L'événement fut donc une réussite complète.

En ce qui a trait à la gestion des documents afférents qui sont déposés sur le site Atlas, des propositions sont présentées, telles qu'un téléchargement unique de l'ensemble des documents. D'ici l'automne, certaines possibilités seront évaluées et les plus pertinentes seront suggérées aux membres.

**07.07.19      Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Alarica-Jade Lalonde-Blondin, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 20 h 30.

Paul Calce  
Président

Diane Bournival  
Coordonnatrice  
Service des affaires corporatives